



SOUS COMMISSION DES GRADES KENDO ET D.A.

RECUEIL DES REGLEMENTS DES GRADES DAN

KENDO
IAÏDO
JODO
NAGINATA
KYUDO



REGLEMENT INTERIEUR DE LA SOUS COMMISSION DES GRADES KENDO ET D.A.

I – RÔLE

La sous commission Kendo et Disciplines Associées est chargée de proposer à la C.S.D.G.E. la réglementation des grades Dan Kendo et Disciplines Associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines.

II – STRUCTURES MISES EN PLACE

1- Sur le plan national

La sous commission est composée :

- d'un élu au Comité de Direction du C.N.K. responsable de la sous commission, nommé par le Comité de Direction du C.N.K., sur proposition de ce dernier et après acceptation du sollicité.
- d'un représentant auprès de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., qui sera de préférence le président du C.N.K., si celui ci est titulaire d'un grade de 6^{ème} Dan en Kendo ou dans l'une des disciplines assimilées .
- de deux techniciens titulaires du 7^{ème} Dan, proposés par la sous commission des grades et acceptées par le Comité de Direction du C.N.K.
- peut également siéger, à titre consultatif, toute personne invitée spécialement par le responsable ou par les 2/3 des membres de la sous commission.

2- Sur le plan régional

Un comité d'organisation régional des grades est mis en place au niveau de chaque région (ligue) afin d'assurer la mise en place et le suivi des activités régionales en ce qui concerne les grades. Ce C.O.R.G. Kendo et D. A. est composé :

- du responsable de la Commission Régionale de Kendo et D.A. nommé par la ligue FFJDA,
- du Délégué Technique Régional Kendo ou D.A.,
- d'un secrétaire de C.O.R.G. proposé par le responsable de la Commission Régionale de Kendo et D.A. et chargé du suivi administratif.

III - CONDITIONS GENERALES DE PRESENTATION

Licenciés à la F.F.J.D.A.

- Les postulants doivent être présentés par l'enseignant de l'association affiliée à la F.F.J.D.A., déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison.
- Pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la F.F.J.D.A.
- ***Pour le 1^{er} Dan, le postulant doit avoir au moins trois années de licence à la F.F.J.D.A. dans la discipline ou à une fédération affiliée aux fédérations internationales des disciplines concernées à la date de l'examen.***
- Pour tous les Dan, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif Annexe C.N.K. n°4, les candidats doivent être licenciés à la F.F.J.D.A.
- Pour se présenter au Dan supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents de la F.F.J.D.A.
- La date officielle du grade fixée par la C.S.D.G.E. est celle inscrite sur le diplôme.
- Présentation d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur.

Conditions particulières pour les non licenciés à la F.F.J.D.A.

Les postulants adhérents des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires et Universitaires agréées

Au-delà des conditions générales de présentation précisées à l'annexe C.N.K. n°4, les postulants doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité
- posséder un passeport C.N.K./F.F.J.D.A. validé par trois timbres de licence F.F.J.D.A. ou timbres de licence de la fédération concernée **dans la discipline (3 saisons différentes)**.

Si le postulant est licencié pour la saison en cours à la F.F.J.D.A, il bénéficie des conditions définies par l'assemblée générale de la F.F.J.D.A. pour les différents tests d'accès aux grades.

- posséder une attestation d'assurance en cours de validité
- posséder un certificat médical de non contre indication à la pratique du Kendo, laïdo, Jodo, Naginata, **Kyudo** en cours de validité.

Pour se présenter au Dan supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents de la F.F.J.D.A.

La date officielle du grade fixée par la C.S.D.G.E. est celle inscrite sur le diplôme de la F.F.J.D.A.

Autres

En plus des conditions générales de présentation précisées à l'annexe C.N.K. n°4, les postulants doivent :

- être inscrits par la structure d'enseignement
- être présentés par un professeur diplômé d'état ou d'un titre équivalent qui atteste d'un niveau de pratique requis pour le grade présenté
- attester de trois années de pratique **dans la discipline**
- fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant
- posséder un certificat médical de non contre indication à la pratique du Kendo, laïdo, Jodo, Naginata, **Kyudo** en cours de validité.
- présenter un passeport C.N.K./F.F.J.D.A. délivré par les Commissions régionales de Kendo pour couvrir les frais d'organisation et de gestion administrative et s'acquitter des droits de présentation.

NB : le montant des droits de présentation est fixé chaque année par l'assemblée générale de la F.F.J.D.A. sur proposition du C.N.K.

Pour se présenter au Dan supérieur, il faut que le précédent Dan ait été authentifié par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Equivalents de la F.F.J.D.A.

La date officielle du grade fixée par la C.S.D.G.E. est celle inscrite sur le diplôme de la F.F.J.D.A.

IV – AUTHENTIFICATION DES GRADES

1. HOMOLOGATION

Les grades sont authentifiés par des diplômes officiels de la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A.

2. PASSEPORT DU C.N.K./F.F.J.D.A.

- pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les C.O.R.G. de Kendo et D.A. ou la sous commission des grades Kendo et D.A., doivent figurer sur le passeport C.N.K./F.F.J.D.A., ou tout autre document de la F.F.J.D.A.

- pour le 1^{er} Dan, le passeport doit être validé par trois timbres de licences **dans la discipline** dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non licenciés F.F.J.D.A. ; pour les autres Dan, le passeport (où figure le grade de ceinture noire) ainsi que la licence-assurance F.F.J.D.A. de la saison en cours, ou une licence-assurance des Fédérations Multisports, Affinitaires, Scolaires, Universitaires de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non licenciés, suffisent.
- Le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur.
- Le passeport est délivré par la C.R.K. dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés. La photo du détenteur doit y figurer.
- Avant chaque présentation, la signature et le nom lisible de l'enseignant diplômé d'état ou d'un titre équivalent, ou ayant le brevet fédéral d'enseignement pour l'enseignement bénévole doivent être apposés sur le passeport à la page destinée à cet effet.

Inscription des résultats

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur le passeport.

V – JUGES

1. JURYS

La sous commission nationale des grades Kendo et D.A. établit une liste de juges qui pourront faire partie des jurys. Cette liste est révisée annuellement.

Les représentants des Fédérations agréées Multisports, Affinitaires, Scolaires, Universitaires et des Organisations Professionnelles peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Du 1er au 3ème Dan, les membres des jurys seront choisis par le Délégué Technique Régional Kendo et D.A. sur cette liste.

Pour les grades du 4^{ème} Dan et plus, les membres des jurys seront choisis sur cette même liste par le responsable de la sous commission des grades Kendo et D.A.

Les membres des jurys devront avoir des grades en conformité avec le tableau récapitulatif de l'annexe C.N.K. n°4. Le nombre des membres des jurys devra également être en conformité avec ce même tableau.

Conditions d'accès au corps de juges

Pré-requis

- posséder un brevet fédéral de la discipline concernée
- être 4^{ème} Dan minimum
- participer à un stage de formation des juges

Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un stage de formation spécifique organisé par la Commission de l'Enseignement, Formation de la discipline concernée.

A l'issue de ce stage, ils sont labellisés juges et inscrits sur les listes.

Validité de la labellisation dans le corps de juges : année de formation + 2 saisons sportives. Pour confirmer leur maintien dans le corps de juges, ils doivent participer à un stage avant la fin de validité du label. Les listes seront ainsi mises à jour pour chaque saison sportive.

ANNEXE C.N.K. N°1

REGLEMENTATION GENERALE DES GRADES KENDO ET D.A.

I. CONDITIONS DE PRESENTATION AUX EPREUVES DU 1^{er} DAN

- être âgé au minimum de 15 ans le jour de l'examen,
- être 1^{er} kyu depuis un an au moins,
- avoir été évalué par l'enseignant et posséder l'autorisation de ce dernier pour se présenter.

Pour les autres dan, se reporter aux tableaux (voir annexe 4)

II. NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES

(Voir annexe 4)

III. COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN

Au niveau régional, la composition des jurys doit être soumise à l'accord préalable de la sous commission des grades Kendo et D.A.

(Voir annexe 4)

IV. CONTENU DES PASSAGES DE GRADES

A- REGLEMENTATION DES GRADES KENDO (voir Annexe 5 pour la terminologie)

Les examens pour le passage de grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan se composent des épreuves :

- 1^{er} au 3^{ème} Dan
 - . ***Kiri Kaeshi dans les deux rôles***
 - . ***2 combats libres (Ji Geiko) avec 2 partenaires différents***
 - . ***1 examen de kata dans le rôle de Uchi Dachi ou de Shi Dachi au choix du jury***
 - . 1 examen écrit
- 4^{ème} au 7^{ème} Dan
 - . ***2 combats libres (Ji Geiko) avec 2 partenaires différents***
 - . ***1 examen de kata dans le rôle de Uchi Dachi ou de Shi Dachi au choix du jury***
 - . 1 examen écrit
- 8^{ème} Dan
 - . 2 combats libres (Ji Geiko) avec 2 partenaires différents
 - . 1 examen de kata dans les rôles de Uchi Dachi et de Shi Dachi
 - . 2 autres combats libres (Ji Geiko) avec 2 nouveaux partenaires
 - . 1 examen écrit

Pour tous les grades, le postulant doit porter un Keikogi (veste) et un Hakama (pantalon japonais) propres. Pour le kata, il doit également porter le Taré (protection d'abdomen).

Le matériel nécessaire comporte 2 shinaï en bon état et un bokken (sabre de bois), plus un kodachi (sabre court en bois) à partir du **4^{ème} dan**.

KIRI KAESHI

Les candidats doivent exécuter le KIRI KAESHI une fois dans chaque rôle.

La réussite de cette épreuve est nécessaire à l'obtention des grades DAN jusqu'au 3^{ème} Dan.

Jugement du KIRI KAESHI

1^{er} Dan : mouvements amples, avec une bonne coordination de tout le corps.

Pas de nécessité d'un rythme rapide. Rôle important du Moto Dachi (distance et façon de tenir le shinaï).

2^{ème} Dan : Par rapport à celui du 1^{er} dan, le Kiri Kaeshi devra faire preuve d'une bonne coordination des différentes actions segmentaires. Le corps devra être plus ferme. La distance et le Kiaï améliorés.

3^{ème} Dan : Les critères retenus pour les 1^{er} et 2^{ème} dan, sur un rythme plus soutenu avec une très bonne coordination de tout le corps et une action forte au niveau des poignets. Importance du Kiaï soutenu.

TEST D'EFFICACITE EN COMBAT

Le candidat, du 1^{er} au 7^{ème} Dan inclus, doit effectuer deux combats libres, le candidat au 8^{ème} Dan doit effectuer 2+2 combats libres, appelés Ji Geiko, avec deux autres candidats au même grade, d'âge sensiblement équivalent, mais sans catégorie de poids ou de sexe.

La réussite de cette épreuve est nécessaire à l'obtention des grades DAN.

Pour le 8^{ème} Dan, la réussite à la première série de 2 combats est nécessaire à la poursuite de l'examen.

Chaque combat a une durée maximale de 1minute 30 secondes.

Jugement des JI GEIKO

Cette épreuve n'est ni un exercice d'attaque systématique ni un shiaï. Son niveau d'exigence va en progressant avec le grade présenté.

Il est évident que le jury doit voir une certaine efficacité dans l'assaut. L'esprit est celui du shiaï. Un Ji Geiko basé principalement sur le blocage des attaques adverses n'est pas souhaitable. De même que des actions trop réfléchies, ou qui se voudraient techniquement trop évoluées, nuiraient à l'aisance du candidat.

Le jury doit pouvoir apprécier, à travers le respect des principes fondamentaux du Kendo, l'expression personnelle et la valeur combative du candidat se manifestant entre autres par la réalisation de IPPON.

EXAMEN DE KATA

Les candidats doivent présenter l'épreuve du kata avec succès pour réussir l'examen.

Pour le 1^{er} Dan, les trois premières séries du Kendo no kata seront présentées.

Pour le 2^{ème} Dan, les cinq premières séries seront demandées.

Pour le 3^{ème} Dan, les sept premières séries seront demandées.

A partir du 4^{ème} Dan les dix séries du Kendo no kata seront exécutées.

Jugement du KATA

Critères à retenir

- . Respect du protocole,
- . ***Ordre chronologique d'exécution,***
- . Sincérité des mouvements dans l'attaque et la défense,
- . Exécution des techniques exactes dans leurs différentes phases, réalité de la menace, respect des distances d'attaque et de riposte, expression de la vigilance,
- . Rythme d'exécution.

Il est essentiel que la rigueur du jugement soit fonction du grade présenté par le candidat.

EXAMEN ECRIT

Pour terminer, le postulant est soumis à un examen écrit qui porte principalement sur les connaissances de base de la discipline, la technique et l'arbitrage.

Jugement de l'examen écrit

Il consiste, pour chaque Dan examiné, en un questionnaire sur l'historique, la technique et le vocabulaire usuel du Kendo, ainsi que sur l'arbitrage.

Des fascicules, publiés par le C.N.K., donnent les éléments nécessaires à cette épreuve : lexique usuel, règlement et code international d'arbitrage.

Il n'existe pas de questions éliminatoires, cependant en cas de réponses incohérentes ou dénotant une désinvolture vis à vis de cette épreuve, le candidat peut être refusé.

NOTA : Si un candidat échoue au Kendo no kata ou à l'examen écrit après avoir réussi au Kiri Kaeshi et au Ji Geiko, il sera autorisé à repasser uniquement l'épreuve manquée à raison d'une seule tentative et dans les douze mois consécutifs à l'échec.

B- REGLEMENTATION DES GRADES IAÏDO (voir Annexe 5 pour la terminologie)

Les examens pour le passage de grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan se composent des épreuves :

Pour tous les grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan

- . 1 examen technique comprenant l'exécution de 5 kata
- . 1 examen écrit

Pour tous les grades le candidat doit porter Keikogi (veste) et Hakama (pantalon japonais) . Tenue correcte et de même couleur.

Le Iaito (sabre d'entraînement) ou le Katana (sabre tranchant) peuvent être utilisés pour les grades du 1^{er} au 5^{ème} Dan ; **à partir du 6^{ème} Dan l'utilisation du Katana est recommandée et pour le 8ème Dan elle est obligatoire.**

Le Bokken ou Bokuto (sabre de bois) n'est pas toléré quel que soit le grade.

EXAMEN TECHNIQUE

Du 1^{er} au 3^{ème} dan

5 KATA doivent être présentés imposés par le jury et choisis dans le "Zen Nihon Kendo Renmei Iai".

Du 4^e au 7^e dan

5 KATA doivent être présentés dont 3 imposés par le jury et choisis dans le "Zen Nihon Kendo Renmei Iai" et 2 KATA choisis dans un KORYU au choix du candidat.

Pour le 8^e dan

**Les 12 KATA du "Zen Nihon Kendo Renmei Iai".
et 10 KATA issue d'un KORYU au choix du candidat doivent être présentés.**

Le jury peut demander une ou des exécutions de Kata supplémentaires qui pourraient lui permettre d'éclairer son jugement.

La réussite de cette épreuve est nécessaire à l'obtention des grades DAN.

Jugement de l'examen technique

Les candidats devront pouvoir réaliser très correctement les 4 parties d'un Kata :

NUKI TSUKE (dégainer), KIRI TSUKE (trancher), CHIBURI, NOTO (rengainer).

Critères à retenir

- . le vécu (kimé, zanshin)
- . l'attitude (la stabilité, la rectitude, l'efficacité potentielle qui se dégage du pratiquant dans son port et au cours de ses déplacements)
- . le rythme (combat réel et non-chorégraphié, variation du rythme en fonction des situations ou des phases d'un KATA)
- . la qualité des coupes et du kikentai (placement des mains et des hanches, utilisation correcte du sabre)
- . la qualité du Me Tsuke (regard) et la justesse des gestes qui reflètent la réelle appréciation de la situation
- . le respect du cérémonial selon l'école (KORYU)
- . le respect de la technique.

EXAMEN ECRIT

Pour terminer, le postulant est soumis à un examen écrit qui porte principalement sur les connaissances de base de la discipline, la technique.

Jugement de l'examen écrit

Les questions porteront sur les sujets suivants :

- *le ZEN NIHON KENDO RENMEI IAĪ,*
- *l'étiquette, l'équipement*
- *les techniques laïdo,*
- *l'histoire laïdo.*

Les questions seront fonctions du grade postulé.

Il n'existe pas de questions éliminatoires, cependant en cas de réponses incohérentes ou dénotant une désinvolture vis à vis de cette épreuve, le candidat peut être refusé.

C- REGLEMENTATION DES GRADES JODO (voir Annexe 5 pour la terminologie)

Les examens pour le passage de grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan se composent des épreuves :

Pour tous les grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan

- . 1 examen technique comprenant l'exécution de kata
- . 1 examen écrit

Pour tous les grades le candidat doit porter Keikogi (veste) et Hakama (pantalon japonais) . Tenue correcte et de même couleur.

Le matériel nécessaire est constitué d'un jo (bâton) conforme aux règlements et d'un bokken.

EXAMEN TECHNIQUE

Du 1^{er} au 5^{ème} Dan : 5 KATA, choisis par le jury parmi les 12 du "Seitei-Jo", doivent être présentés.
Exécution dans les deux rôles (sabre et Jo).
Le candidat est jugé dans les deux rôles.

A partir du 6^{ème} Dan : 6 KATA doivent être présentés. 3 choisis parmi les 12 du Seitei Jo et 3 issus d'une école ancienne (Koryu).
Exécution dans les deux rôles (sabre et Jo).

Les candidats peuvent se présenter avec un partenaire ne présentant pas l'examen. Le partenaire peut avoir un grade égal ou immédiatement supérieur ou inférieur au grade présenté.

Exemple : examen de 2^{ème} dan : partenaire 1^{er} au 3^{ème} dan admis.

La réussite de cette épreuve est nécessaire à l'obtention des grades DAN.

Jugement de l'examen technique

Critères à retenir :

- . le vécu (Kime, Zanshin)
- . l'attitude (la stabilité, la rectitude, l'efficacité potentielle qui se dégage du pratiquant dans son port et au cours de ses déplacements)
- . le rythme (combat réel et non-chorégraphié, variation du rythme en fonction des situations ou des phases d'un KATA)
- . la qualité des coupes (pour le sabre) et frappes (pour le Jo), du Ki Ken Tai (placement des mains et des hanches, utilisation correcte du sabre et du Jo).
- . la qualité du Me Tsuke (regard) et la justesse des gestes qui reflètent la réelle appréciation de la situation
- . le respect du cérémonial selon l'école (KORYU) présentée
- . le respect de la technique et de l'exécution des KATA.

EXAMEN ECRIT

Pour terminer, le postulant est soumis à un examen écrit qui porte principalement sur les connaissances de base de la discipline, la technique.

Jugement de l'examen écrit

Les questions porteront sur les sujets suivants :

- *le SEITEI JO,*
- *l'étiquette, l'équipement,*
- *les techniques du Jodo et du Tachi,*
- *l'histoire du Jodo.*

Les questions seront fonction du grade postulé.

Il n'existe pas de questions éliminatoires, cependant en cas de réponses incohérentes ou dénotant une désinvolture vis à vis de cette épreuve, le candidat peut être refusé.

D- REGLEMENTATION DES GRADES NAGINATA (voir Annexe 5 pour la terminologie)

Les examens pour le passage de grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan se composent des épreuves :

Pour les grades du 1^{er} au 3^{ème} Dan

- . 1 examen technique
- . 1 examen écrit

Pour les grades du 4^{er} au 8^{ème} Dan

- . 1 examen technique
- . 1 examen de Kata
- . 1 examen écrit

Pour tous les grades le candidat doit porter Keikogi blanc (veste) et Hakama (pantalon japonais) propres.

Le matériel nécessaire est constitué d'un Naginata (hallebarde de combat), d'un Naginata Ki (hallebarde de bois pour les kata), d'une armure avec Sune (protection de jambes).

EXAMEN TECHNIQUE

. **Pour les grades du 1^{er} au 3^{ème} Dan** l'épreuve technique est composée d'exercices exécutés en partie sans armure et en partie avec armure.

Définition des exercices réalisés sans armure

- a - Happa Buri (frappes fondamentales dans le vide)
- b - Uchi KAESHI (dans les deux rôles)
- c - Shikake Oji Waza (exercices d'attaques et de ripostes codifiés) : exécution jusqu'à la 5^{ème} série dans les deux rôles pour le 1^{er} Dan.

Shikake Oji Waza : exécution jusqu'à la 8^{ème} série dans les deux rôles pour le 2^{ème} et le 3^{ème} Dan.

Ces exercices sont des séquences fondamentales de combat exécutées dans le but d'acquérir les techniques d'attaque et de riposte, le rythme et la sincérité de l'échange.

Définition des exercices réalisés avec armure

a - Uchi KAESHI (avec armure dans les deux rôles). Dans ce contexte les coups sont portés et le rythme est plus intense

b - Kakari Geiko (enchaînement de frappe à un rythme soutenu) avec un partenaire du même grade (exécution dans les 2 rôles).

c - Ji Geiko (combat libre) avec au moins deux partenaires de même grade.

Chaque combat a une durée maximale de 1minute 30 secondes.

. **Pour les grades du 4^{er} au 8^{ème} Dan** l'épreuve technique est composée de :

a - Shikake oji waza : 8 séries

b - Uchi KAESHI (avec armure dans les deux rôles).

c - Ji Geiko avec au moins deux partenaires de même grade.

Chaque combat a une durée maximale de 1minute 30 secondes.

Jugement de l'épreuve pratique

Pour les réalisations techniques, l'accent sera mis sur le placement du corps, la coordination de la frappe et du déplacement, la véracité des attaques et des ripostes, le respect de la distance et l'utilisation correcte de l'arme.

En ce qui concerne les Ji Geiko, le jury doit pouvoir apprécier, à travers le respect des principes fondamentaux du Naginata, l'expression personnelle et la valeur combative du candidat se manifestant entre autres par la réalisation de IPPON.

EXAMEN DE KATA

A partir du 4^{ème} Dan, un examen de kata est demandé aux postulants.

Pour le 4^{ème} Dan, les cinq premières séries du Naginata Renmei no Kata devront être exécutées.

Du 5^{ème} au 8^{ème} Dan, les sept séries du Naginata Renmei no Kata devront être exécutées.

Jugement du KATA

Critères à retenir

. Respect du protocole,

. Sincérité des mouvements dans l'attaque et la défense,

. Exécution des techniques exactes dans leurs différentes phases, réalité de la menace, respect des distances d'attaque et de riposte, expression de la vigilance,

. Ordre chronologique d'exécution,

. Rythme d'exécution.

Il est essentiel que la rigueur du jugement soit fonction du grade présenté par le candidat.

EXAMEN ECRIT

Pour terminer, le postulant est soumis à un examen écrit qui porte principalement sur les connaissances de base de la discipline, la technique.

Jugement de l'examen écrit

Les questions porteront sur :

- les termes usuels
- le matériel
- les techniques
- l'historique
- l'arbitrage

Cette épreuve comprend 5 questions et est éliminatoire.

E- REGLEMENTATION DES GRADES KYUDO (voir Annexe 5 pour la terminologie)

A tous les niveaux

Il existe deux styles dans la position de démarrage du tir, le positionnement des flèches et le placement des pieds. Style Busha Keï (à l'ancienne) et style Reïsha Keï (style plus récent) le style Busha Keï est pratiqué majoritairement. Il y a aussi la possibilité de Shamen montée de l'arc sur le coté et Shomen, montée de l'arc dans l'axe corps.

Les Shareï (tirs avec salut) peuvent être pratiqués à quatre ou cinq personnes avec chacun sa cible et dans les hauts niveaux, à trois ou quatre personnes sur une seule cible.

Du 1^{er} Dan au 8^{ème} Dan le MAAĪ (rythme) dans les Shareï est décidé par la commission.

Pour les examens écrits ou oraux, les questions sont choisies par la Commission des grades, dans le spécifique technique du Kyudo.

Les examens pour le passage de grades du 1^{er} au 8^{ème} Dan se composent des épreuves :

1. Du 1^{er} au 3^{ème} Dan

- . 1 tir de deux flèches avec salut (une flèche dans la cible est souhaitable à partir du 3^{ème} Dan).
- . 1 examen écrit

2. Du 4^{ème} au 6^{ème} Dan

- . 1 tir de deux flèches avec salut.

Port du Kimono à partir du 4^{ème} Dan, Hada Nugi (pour les Hommes)
Tasuki (pour les Femmes) préparé **avant le Shareï** et l'entrée dans le Dojo.

Pour les 5^{ème} et 6^{ème} Dan, Hada Nugi – Hada Iré (pour les Hommes)

Tasuki Sabaki (pour les Femmes) exécuté **dans le Shareï** mais non noté.

Du 4^{ème} au 6^{ème} Dan, une flèche dans la cible est acceptée à la décision de la commission, si l'ensemble est parfait.

- . 1 examen écrit

3. Pour le 7^{ème} Dan

- . 2 examens de tir dans la même journée (les tirs effectués sont des Shareï dit **Hitotsu Mato**) avec, Hada nugi (hommes), Tasuki (femmes) faits dans le Shareï du 1^{er} examen et Hada nugi – Hada Iré (hommes), Tasuki Sabaki (femmes) faits dans le Shareï du 2^{ème} examen.

Au 1^{er} examen 2 flèches dans la cible pour aller au 2^{ème} examen.

- . 1 examen oral.

4. Pour le 8^{ème} Dan

- . 1^{er} examen de tir

Port du kimono Hada Nugi et Hada Iré (hommes) Tasuki Sabaki (femmes) dès le 1^{er} examen.

Shareï normal.

2 flèches dans la cible. Pour aller au 2^{ème} examen.

- . 1 examen oral.

. 2ème examen de tir

Hada Nugi – Hada Iré (hommes) TasukiSabaki (femmes).
Hitotsu Mato Sharei.

2 flèches dans la cible. 1 flèche dans la cible est acceptée si le tir est jugé comme exceptionnel.

Pour les grades jusqu'à 3ème Dan le postulant doit porter un Kyudogi (veste de Kyudo). A partir de 4ème Dan, le port du kimono, de couleur neutre et uni pour les hommes est obligatoire, de couleur plus vive ou très légèrement fantaisie pour les femmes est autorisé. Dans les deux cas un hakama (pantalon japonais) le tout propre et repassé. les Femmes doivent porter un Mune Ate, protection de la poitrine, coté gauche. Le matériel : l'arc, en fibre de verre jusqu'au 5ème Dan et flèches en aluminium et carbone. Au dessus du 5ème Dan l'arc et les flèches en bambou sont imposés.

Jugement des différents points dans les tirs.

De 1^{er} au 3ème Dan :

Shaho – postures et mouvements de base.

Kihon no Dosa (mouvements de base) – **Kihon no Shisei**, (positions de base)

Taihaï - posture.

Shakeï – forme du tir.

Reï – première idée du salut.

Yu – petit salut

Shaho Hasetu - l'harmonie dans la réalisation du tir.

Du 4ème au 7ème Dan :

Goriteki Dosa – base et technique. Logique, rationalité.

Kiku to Shaho – situation personnelle. Résultat et décision d'après ce qui a été formulé.

Sha no ganmoku : valeur du tir

Shaho Shagi – techniques de tir

Kisoku (respiration)

Zanshin. (continuité)

Shahin. (noblesse du tir)

Teiki chu – atteindre la cible.

Tori yumi no shisei – manière de prendre l'arc et les flèches.

8ème Dan :

Sha no in – noblesse, profondeur, noblesse du tir. Beauté de l'ensemble.

Sha in shakaku – caractère du tir, puissance.

Heï jo shin – sérénité, calme.

Reï – le reï au delà du salut.

Jugement détaillé des épreuves de tir à chaque niveau, pour l'obtention du grade.

1^{er} Dan :

Taihaï et Shakeï bien faits. Le mouvement dans le tir doit être fait correctement mais sans demande de précision. De même pour le Shaho et les Kihon.

Précision des flèches : celles ci ne doivent pas arriver n'importe où.

Les deux flèches à peu près correctes par rapport à la cible, environ 30 à 40cm. Pas de cible demandée.

2ème Dan :

Tai Haï et Shakeï plus précis, mouvements dans le Hasetu fait avec énergie.

Le Shaho et les Kihon plus précis.

Précision des flèches : par exemple par rapport à la cible, au moins une des deux doit être assez près. Pas de cible demandée.

3ème Dan :

Positions et formes du tir bien en place.

Maaï (rythme) correct dans le Taihaï. La respiration doit suivre la manière et la technique du tir. Expression du Yu.

Vitesse de la flèche et tir droit.

Une cible est appréciée.

4ème Dan :

Comme pour le 3ème Dan, plus de précision dans le rythme.

Le Hanaré devient rapide,

Port du kimono. Le Hada Nugi n'est pas demandé ni le Tasuki, seulement préparé avant l'entrée sur le Dojo.

Deux flèches dans la cible sont demandées (une seule cible avec accord de la commission, suivant le tir).

5ème Dan :

la forme du tir, technique et Taihaï très bonne. Apparition du Shahin dans le tir.

Précision et affinage de la technique dans chaque mouvement et position. Idée de Kiku et Shaho. Apparition du Kisoku (respiration).

Obligatoire, deux flèches dans la cible.

Port du kimono. L'exécution du Hada Nugi et du Tasuki sont demandés mais non notés.

6ème Dan :

Technique très affinée. La personnalité doit ressortir. Bon Taihaï, rythme précis dans le Hasetsu.

le Kaï est suffisamment long avec un Hanaré rapide et un Zanshin en correspondance.

Port du kimono, Hada Nugi et le Tasuki sont notés

Obligatoire : deux flèches dans la cible. (sans hasard)

7ème Dan :

Deux examens dans la même journée.

Premier examen. Port du kimono avec Hada Nugi et Tasuki pour les Femmes. Un Shareï, exécuté pour voir si le pratiquant est capable de passer le deuxième examen, dans ce premier tir, deux flèches dans la cible sont demandées obligatoirement pour pouvoir passer le deuxième examen.

La forme technique dans le tir doit être naturelle. Présence du Shahin
Personnalité du tireur dans le Taihaï. Shahin et Sha no ganmoku, tir vivant.

Teikichu. 2 flèches dans la cible.

Deuxième examen : Hitotsu Mato Shareï à trois ou quatre personnes.
Hada Nugi - Hada Ire pour les hommes, Tasuki Sabaki pour les femmes.

Deux flèches dans la cible sont demandées, si possible non espacées.

Une seule flèche peut être acceptée par la commission, si le tir est exceptionnel.

8ème Dan :

Deux examens dans la même journée.

Premier examen pour tester le pratiquant, comme au 7ème Dan.

Port du kimono avec Hada Nugi et Tasuki Sabaki pour les femmes

Deux flèches dans la cible pour aller au deuxième examen.

Technique souple, impression de rondeur, noblesse du tir, élégance,
Sensation du Heijō Shin, Reï et Yu au delà du salut.

Deuxième tir :

Deux flèches dans la cible, de préférence non espacées.

Dans le cas des 7ème Dan et 8ème Dan, si le pratiquant passe le 1^{er} examen avec succès et échoue au 2ème, il devra repasser la totalité.

Jugement des examens écrits et oraux

L'épreuve écrite pour tous les Dan comporte deux types de questions : l'une qui est d'ordre général et a trait au point de vue personnel que l'on a vis à vis du KYUDO, l'autre, sur les techniques de base.

Les questions écrites et orales sont extraites du spécifique technique du KYUDO Du C.N.K.

Au dessus du 5ème Dan, les questions portent sur la connaissance des bases nécessaires à l'enseignement, sur le coté technologique, matériel et sur l'essence du KYUDO.

ANNEXE C.N.K. N°2

RECONNAISSANCE DES GRADES DELIVRES A L'ETRANGER

Les grades délivrés à l'étranger par une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Kendo pour le Kendo, le laïdo et le Jodo ou à la Fédération Internationale de Naginata pour le Naginata, peuvent faire l'objet d'une reconnaissance de grade par la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A., sous réserve du respect de la réglementation des fédérations internationales concernées.

Les grades délivrés à l'étranger par une Fédération Nationale ou Internationale pour le Kyudo, ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance de grade, que par une validation préalable de la sous commission des grades Kendo et D.A., avant présentation à la C.S.D.G.E. de la F.F.J.D.A..

Sont concernés

- les ressortissants français ayant obtenu un grade à l'étranger.
- les étrangers résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger.

Modalités de dépôt du dossier de demande de reconnaissance de grade

Les demandes de reconnaissance de grade doivent être déposées à la sous commission des grades Kendo et D.A. accompagnées des photocopies certifiées conformes de tous documents attestant du grade obtenu à l'étranger.

SYSTEMES PARTICULIERS

V. GRADES EXCEPTIONNELS

Principe

Les personnes présentant des incapacités pour se présenter aux épreuves pratiques des différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission spécialisée des grades dan et équivalents pour accéder au grade supérieur.

Un grade délivré à titre exceptionnel rendra impossible toute progression dans la hiérarchie des grades. (Un seul grade pourra être obtenu à titre « exceptionnel ». Le postulant ne pourra plus accéder à un grade supérieur).

Procédure

Le candidat qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier de candidature.

Les documents composant le dossier sont réunis par le candidat ou toute autre personne (président de club, responsable de C.R.K., etc.).

Le dossier est soumis pour examen à la sous commission des grades Kendo et DA..

Il doit, après concertation, comporter un seul et unique avis commenté et la signature du responsable de la sous-commission des grades Kendo et D.A. ou d'un autre membre de la sous-commission des grades, délégué par ce dernier et confirmé par le cachet du C.N.K..

Le dossier sera alors transmis pour décision à la commission spécialisée des grades dan et équivalents.

VI. PRATIQUANTS HANDICAPES PHYSIQUES

Sont concernés par ce système particulier des pratiquants dont le handicap physique est reconnu médicalement et permet une pratique autonome et sans support matériel extérieur.

Aménagements prévus en Kendo, Jodo et Naginata

Dans le cas d'un handicap au niveau des membres inférieurs ne permettant pas un déplacement conforme aux règles (en particulier dans les kata) mais autorisant une station debout et des déplacements, le jugement sera adapté par rapport au handicap mais en tenant compte des autres critères habituels de jugement.

Dans le cas d'un handicap au niveau d'un membre supérieur, l'adaptation effectuée par le pratiquant devra être prise en compte dans le jugement des réalisations techniques.

Aménagements prévus en Iaido

Dans le cas d'une impossibilité de pratiquer à partir des positions Seiza (à genoux) ou Tate Hiza (assis sur un talon), le candidat pourra pratiquer tous les kata à partir de la position debout.

Dans le cas d'un handicap au bras droit, le pratiquant pourra effectuer les kata en forme inversée (miroir).

Aménagements prévus en Kyudo

Dans le cas d'un handicap au niveau des membres inférieurs ne permettant pas un déplacement conforme aux règles (en particulier dans les Sharei) mais autorisant une station debout et des déplacements, le jugement sera adapté par rapport au handicap mais en tenant compte des autres critères habituels de jugement.

Dans le cas d'un handicap au niveau d'un membre supérieur, pour des raisons de sécurité, l'importance du Handicap ne devra pas interdire la motricité et avoir un accord médical.

ANNEXE C.N.K. N°4

TABLEAUX RECAPITULATIFS

VII. CONDITIONS D'ACCES AUX GRADES DE 1^{er} au 8^{ème} DAN KENDO ET D.A.

| GRADE | 1 ^{er} Dan | 2 ^{ème} Dan | 3 ^{ème} Dan | 4 ^{ème} Dan | 5 ^{ème} Dan | 6 ^{ème} Dan | 7 ^{ème} Dan | 8 ^{ème} Dan |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| Age minimal | 15 ans | | | | | | | 46 ans |
| Délai dans le grade précédent | 1an de licence | 1an de licence | 2ans de licence | 3ans de licence | 4ans de licence | 5ans de licence | 6ans de licence | 10ans de licence |
| Kata | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Test technique | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Test écrit ou oral | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

En cas d'échec à un examen de passages de grades, un délai de deux mois est nécessaire pour effectuer une nouvelle tentative.

Chaque tentative à un passage de grades sera mentionnée dans le passeport sportif avec la date et la signature de l'autorité organisatrice ainsi que le résultat de l'examen.

Les personnes âgées de plus de 60 ans désirant se présenter à l'examen de 6ème, 7ème ou 8ème Dan pourront le faire avec des durées de pratique réduites comme ci-dessous :

6ème Dan 2 ans de licence après le 5ème Dan

7ème Dan 3 ans de licence après le 6ème Dan

8ème Dan 5 ans de licence après le 7ème Dan

VIII. NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DE PASSAGES DE GRADES DAN KENDO ET D.A.

| POUR LE GRADE DE | NIVEAU D'ORGANISATION | REMARQUE |
|---|---------------------------|-----------------------------------|
| 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Dan | Régional | Composition jury soumise à accord |
| 4 ^{ème} et 5 ^{ème} Dan | National | |
| 6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème} Dan | National ou International | |

IX. COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN

| POUR LE GRADE DE | COMPOSITION DU JURY | NOMBRE DE VOIX REQUISES |
|---|--|-------------------------|
| 1 ^{er} Dan | 5 personnes 4 ^{ème} Dan minimum | 3 sur 5 |
| 2 ^{ème} et 3 ^{ème} Dan | 5 personnes 5 ^{ème} Dan minimum | 3 sur 5 |
| 4 ^{ème} Dan | 6 personnes 6^{ème} Dan minimum | 4 sur 6 |
| 5 ^{ème} , 6 ^{ème} et 7 ^{ème} Dan | 6 personnes 7^{ème} Dan minimum | 4 sur 6 |
| 8 ^{ème} Dan | 6 personnes 8^{ème} Dan minimum | 4 sur 6 |

De plus, pour le 1^{er} Dan, le président du jury sera au minimum 5^{ème} dan.

A titre exceptionnel le nombre de personnes composant les jurys du 4^{ème} Dan au 7^{ème} Dan peut être ramené à 5 mais le nombre de voix requis est de 4 sur 5

GLOSSAIRE

Les termes sont répertoriés par ordre d'apparition dans les textes.

KENDO

UCHI DACHI : Partenaire prenant l'initiative de l'attaque dans les KATA.

SHI DACHI : Partenaire exécutant la défense-riposte dans les KATA.

JI GEIKO : Combat non arbitré dans lequel les deux partenaires essaient d'être essentiellement Offensifs.

KEIKOGI : Veste d'entraînement portée par les pratiquants.

HAKAMA : Pantalon large japonais porté par les pratiquants.

SHINAÏ : Sabre de substitution composé de quatre lames de bambou reliées par des cuirs et une ficelle, permettant les assauts en armure.

BOKKEN : Sabre de bois utilisé lors des assauts conventionnels lorsque les coups ne sont pas portés.

KATA : Assaut conventionnel dans lequel chaque exécutant a un rôle défini.

TARE : Pièce d'armure protégeant le bas ventre et les hanches.

KENDO NO KATA : Ensemble de dix séries d'assauts permettant de travailler les principales techniques du kendo.

Historique : En japonais, le mot KATA signifie forme fondamentale. Le KATA du Kendo, appelé Kendo no Kata, mis au point par un groupe d'experts japonais du plus haut niveau est constitué de dix séries, sept au grand sabre et trois avec le petit sabre pour le partenaire exécutant le rôle de Shi Dachi.

Ce KATA est issu de différentes écoles anciennes de Ken Jutsu et constitue le recueil des techniques de base d'attaque et de défense, suivant une progression rigoureuse.

KIRI KAESHI : le KIRI KAESHI est un enchaînement de frappes à la tête avec des déplacements avant et arrière permettant de mettre en évidence le niveau technique du pratiquant en ce qui concerne la réalisation de frappes de grande amplitude et la capacité à coordonner frappes et déplacements.

MOTO DACHI : Rôle de celui qui fait exécuter les frappes.

KIAÏ : Cri poussé durant l'exercice permettant une expiration forcée.

IAÏDO

KATANANA : Le katana est le sabre traditionnel à un seul tranchant se manipulant à deux mains.

IAÏTO : Sabre réplique du katana servant à l'entraînement.

KATA : Les KATA (formes fondamentales) présentés en tant que Kata libres peuvent être issus soit du « Zen Nihon Kendo Renmei Iaï », soit de séries de KATA propres à l'une des écoles japonaises anciennes appelées KORYU.

ZEN NIHON KENDO RENMEI IAÏ : Le Iaï de la fédération japonaise de Kendo comprend 12 séries mises au point par un regroupement d'experts représentant les différentes écoles anciennes.

KORYU : Nom donné aux écoles anciennes de Iaïdo.

NUKI TSUKE : Action de dégainer.

KIRI TSUKE : Action de trancher.

CHIBURI : Geste servant initialement à éliminer les souillures sur la lame du sabre.

NOTO : Action de rengainer.

KIME : Expression de l'énergie émanant du pratiquant.

ZANSHIN : Etat de vigilance, concentration.

ME TSUKE : Placement du regard.

JODO

JO : Bâton mesurant 1,28 m de long et 2,4 cm de diamètre.

KATA : Les KATA (formes fondamentales) présentés sont issus du « SEITEI JO »

A partir du 6^{ème} dan des séries de KATA propres à l'une des écoles anciennes japonaises appelées KORYU doivent être exécutés.

SEITEI JO : JO de la fédération japonaise de Kendo qui comprend 12 séries mises au point par un regroupement d'experts.

KORYU : Nom donné aux écoles anciennes de Jodo.

KIKENTAÏ : Synchronisation du déplacement, de la technique et de la détermination.

TACHI : Autre nom du sabre classique.

NAGINATA

NAGINATA : sorte de hallebarde composée d'une hampe et d'une lame courbe à un seul tranchant.

NAGINATA KI : Naginata en bois servant aux assauts conventionnels dans lesquels les coups ne sont portés.

SUNE : Protection de jambres.

HAPPO BURI : Exercices de frappes fondamentales dans le vide.

SHIKAKE OJI WAZA : Exercices d'attaques directes (Shikake) et d'attaques ripostes (Oji).

UCHI KAESHI : L'UCHI KAESHI est un enchaînement de frappes avec des déplacements avant et arrière permettant de mettre en évidence le niveau technique du pratiquant en ce qui concerne la réalisation de frappes de grande amplitude et la capacité à coordonner frappes et déplacements.

KAKARI GEIKO : Exercice consistant à enchaîner, avec une intensité maximale, des frappes variées.

NAGINATA RENMEI NO KATA : Le Naginata Renmei no Kata est le kata de la fédération japonaise de Naginata, mis au point par un groupe d'experts, il fait référence internationale. Ce Kata comprend 7 séries et est pratiqué avec un Naginata ki.

KYUDO

KYUDO : la voie de l'arc asymétrique japonais.

BUSHA KEÏ : manière à l'ancienne, du mot Bu (budo) Sha (tir) et Keï manière

REÏSHA KEÏ : manière récente, du mot Reï, comportement, salut.

SHOMEN : tir de face. Montée de l'arc dans l'axe du corps

SHAMEN : tir sur le côté.

SHAREÏ : tir avec le Reï, manière de tirer à une, quatre, ou cinq personnes.

KIHON TAÏ : ensemble des postures et mouvements de base.

KIHON NO SHISEÏ : positions de base

KIHON NO DOSA : mouvements de base

TAÏHAÏ : posture, disposition du corps.

MAAÏ : rythme

HASSETSU : huit mouvements et positions principales.

SHAHO : ensemble de la technique et de l'attitude, dans le tir.

SHAHO SHAGI : technique de tir

SHAHIN SHAKAKU : noblesse, caractère du tir.

REÏ : comportement intérieur, salut

TEÏKICHU : atteindre la cible

KAÏ : union, mûrissement de l'énergie

ZANSHIN : continuité résultant de l'action précédente avec état de vigilance naturelle

HADA NUGI : retirer la manche du kimono

HADA IRE : remettre la manche de kimono

TASUKI SABAKI : manière de positionner le TASUKI (ruban de tissu) pour maintenir les manches du kimono chez les femmes uniquement en Kyudo.

HITOTSU MATO : tir sur une seule cible à trois ou quatre personnes.
SHA NO HIN : noblesse, profondeur, beauté, harmonie.
SHAHIN : caractère du tir, pratiquement indissociable de sha no hin.
HEÏ JO SHIN : attitude de l'esprit, sérénité, paix.
KYUDO GI : veste de Kyudo à manches mi longues.
HAKAMA : pantalon jupe japonaise traditionnel, légèrement différent pour homme ou femme.
MUNE ATE : protection de poitrine pour les femmes (coté gauche)
SHAKEÏ : manière d'entreprendre le tir.
YU : petit salut où il y a l'idée de persévérance, fait avec sincérité.
GORITEKI DOSA : base et technique, logique, rationnel.
KIKU TO SHAHO : situation personnelle, résultat et décision d'après ce qui a été formulé.
SHA NO GANMOKU : le trait. Le bon trait, vitesse, trajectoire, naturel, normal, logique.
KISOKU : respiration.
TORI YUMI NO SHISEÏ : manière de prendre l'arc et les flèches et de les positionner.
HANARE : lâcher mais en réalité idée de séparer.